

**COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 27 février 2019**

L'an **deux mil dix-neuf** et le **27 février à 20 heures**, le Conseil Municipal de SALES s'est réuni en session publique ordinaire, en Mairie, sous la présidence de M. Pierre BLANC, Maire.

Titulaires présents : M. Pierre BLANC, Maire, Mmes et MM., Guy BARBIERI, Catherine AMBROSIONI-RABASSO, Roger CHARVIER, Mylène TISSOT, Adjoints au Maire, Hugues ALLARD, Sylvain BISTON, Geneviève BOUCHET, Fabienne BROISSAND, Luc BUNOZ, Marie-Lyne CHAPEL, Delphine COUTEAUX à compter du point n° 2, René FOUQUET, Yohann TRANCHANT, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration : M. Michel TILLIE à M. Pierre BLANC, Mme Marie-Christine BLONDEL à Mme Mylène TISSOT, Mme Estelle MARCHAIS à Yohann TRANCHANT.

Absents excusés : M. Jean-Luc FALGUERE, Mme Emilie MAGNIN.

Absente : Mme Delphine COUTEAUX pour le point n° 1.

Secrétaire de séance : Mme Fabienne BROISSAND.

Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE : APPROUVE le compte rendu de la séance du 05 décembre 2018.

Puis, il délibère sur les points suivants :

1 – FESTI'SALES : VERSEMENT D'UN DON A LA STRUCTURE PETITE ENFANCE

Rapporteur : M. Guy BARBIERI, adjoint aux Finances.

Comité d'animation créé en mai 2003 dont l'objectif est d'animer la commune par le biais d'animations, de concours de pétanque, de belote ou de soirées dansantes, Festi'Sâles a décidé de faire un don de 500 €, à la Structure Petite Enfance puisque leur résultat financier 2018 excédentaire le leur permet.

Ce geste généreux sera utilisé à bon escient au bénéfice des enfants.

Le chèque sera encaissé sur le compte 7713 (fonctionnement recettes) du budget Multi accueil 2019 afin de permettre un achat commun aux deux entités : le multi-accueil « touchatout » et le Jardin d'enfants « Les P'tiouts ».

L'ensemble du conseil municipal ainsi que le personnel de la Structure Petite Enfance remercient sincèrement cet élan de générosité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le don de l'association FESTI'SALES, d'un montant de 500 €, par chèque n° 7318169.
- **INSCRIT** cette somme au Budget annexe 2019 « multiaccueil TOUCHATOUT », en fonctionnement recettes, compte 7713.

2 – CONVENTIONS D'INTERVENTION DE L'EQUIPE D'INSERTION DU GRAND ANNECY SUR LA COMMUNE DE SALES – ANNEE 2019.

Rapporteur : Guy BARBIERI, Adjoint aux Finances.

Dans le cadre de son action sociale et avec l'appui du Conseil Départemental, la Communauté d'Agglomération du GRAND ANNECY dispose d'une équipe d'insertion destinée à favoriser la création d'emplois pérennes pour des publics en difficulté.

Afin de permettre à cette équipe et à ses membres d'acquérir une formation suffisante, il a été convenu au sein du GRAND ANNECY de fournir à cette équipe, divers chantiers permettant de faciliter cette formation et insertion, prioritairement sur le secteur du canton de Rumilly.

Monsieur le Maire explique donc que chacune des communes membres du Canton de Rumilly est en conséquence amenée à utiliser aussi souvent que possible, les services de l'équipe d'insertion.

Pour l'année 2019, la commune de Sâles a sollicité l'intervention de l'équipe d'insertion du GRAND ANNECY, pour les secteurs suivants :

- Travaux de taille et d'élagage d'arbres suivant devis n° Sales 24-A 2019 pour une indemnité fixée suivant le tarif en vigueur voté par le Conseil communautaire du GRAND ANNECY de **1 925.00 €** ;
- Travaux d'élagage d'aulnes glutineux Zone des Ecorées suivant devis n° Sales 24-B 2019 pour une indemnité fixée suivant le tarif en vigueur voté par le Conseil communautaire du GRAND ANNECY de **770.00 €**.

Les deux conventions présentent les conditions d'intervention du Chantier Local d'Insertion du Pays d'Alby (C.L.I.) pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de recourir à l'équipe d'insertion du GRAND ANNECY dénommée « Chantier Local d'Insertion du Pays d'Alby » pour les travaux énoncés ci-dessus, selon les conditions mentionnées dans les conventions de partenariat à intervenir entre la Commune et le GRAND ANNECY,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions annexées à la présente délibération et documents relatifs à ce dossier (devis...).

3 - CONSTRUCTION SALLE EVOLUTION : MODIFICATIONS DU MARCHE DE TRAVAUX N° 3 ET N° 4

Rapporteur : Monsieur Guy BARBIERI, Adjoint aux Finances.

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Monsieur le rapporteur rappelle la délibération n° D_2018_03_28_15 du 28 mars 2018 attribuant les marchés de travaux :

- à la société DBN SONNERAT – Lot 4 COUVERTURE BARDAGE ZINGUERIE : pour un montant de 94 658.17 € HT.
- à la SAS SOLA – Lot 8 CLOISONS DOUBLAGE : pour un montant de 98 033.80 € HT.

Au fil de l'exécution du marché, quelques modifications sont apportées, sans changer la nature globale du marché public :

- Pour le Lot 4 COUVERTURE BARDAGE ZINGUERIE : amélioration de prestations par ajout de voile noir et grillage sur le bardage (anti-pincement) et de complément d'étanchéité à l'air sous charpente = + 1 095.89 € HT
- Pour le Lot 8 CLOISONS DOUBLAGE : suppression de l'isolation de 40 mm entre chevrons car non nécessaire suite à vérification de la note de calcul thermique = - 4 990.70 € HT.

Considérant que ces modifications sont indispensables à la continuité des travaux et que les valeurs des modifications représentent :

- Une plus-value de 1.16% du montant total du marché pour Lot 4 COUVERTURE BARDAGE ZINGUERIE (inférieure à 15% de la valeur initial du projet),
- Une moins-value de 5.09 % du montant total du marché pour le Lot 8 CLOISONS DOUBLAGE,

Le conseil municipal est amené à valider les modifications apportées aux LOTS 4 et 8 du marché de travaux « CONSTRUCTION SALLE EVOLUTION ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** les modifications apportées au marché de travaux « CONSTRUCTION SALLE EVOLUTION » représentant :
 - l'avenant n° 1 (représentant la fiche de travaux modificatifs n° 3) pour le Lot 4 COUVERTURE BARDAGE ZINGUERIE pour un montant de : + 1 095.89 € HT soit un nouveau montant du marché à 95 754.06 € HT,
 - l'avenant n° 1 (représentant la fiche de travaux modificatifs n° 4) pour le Lot 8 CLOISONS DOUBLAGE pour un montant de : - 4 990.70 € HT soit un nouveau montant du marché à 93 043.10 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces avenants n° 1,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif du Budget Principal 2019.

4 - COMMUNE DE SALES – TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN RECONSTRUCTION – PROGRAMME 2019 – ALLEE BEAUSOLEIL

Rapporteur : Monsieur Roger CHARVIER, Adjoint à l'Aménagement du Territoire et à l'Urbanisme.

Le SYANE envisage de réaliser sur le territoire de la commune de Sâles, au titre du programme de travaux de l'année 2019, des travaux de gros entretien et reconstruction « Allée BEAUSOLEIL ».

Auparavant, un lampadaire existait sur le site concerné. Suite à un court-circuit, ce dernier avait été endommagé puis enlevé. Nécessaire dans ce secteur, les riverains réclament à nouveau un éclairage public, la Commune valide donc son installation en 2019.

Le SYANE assure le financement de l'opération et appelle auprès de la commune concernée sa participation :

- Coût des travaux = 6 796 € TTC,
- Participation du SYANE (30 % du HT + récupération FCTVA) = 2 813 €,
- Participation de la commune = 3 983 € + 204 € de frais généraux.

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de Sales approuve le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition proposée et s'engage à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération figurant en annexe et délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement et sa répartition financière d'un montant global estimé à 6 796.00 € TTC avec une participation financière communale s'élevant à 3 983.00 € TTC et des frais généraux s'élevant à 204 € (3 % du montant TTC),
- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, 80 % du montant des frais généraux des travaux et des honoraires divers soit 163 € sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux et le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération,
- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit 3 186.00 € TTC et le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

5 - COMMUNE DE SALES – ACCORD DE REGROUPEMENT ENTRE LA COMMUNE DE SALES ET LE SYANE POUR LA GESTION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE : REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE COMMUNALE

Rapporteur : Monsieur Guy BARBIERI, Adjoint aux Finances.

Monsieur le rapporteur donne lecture au Conseil municipal de la proposition du SYANE, Syndicat des Energies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, consistant à lui confier la gestion des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus de travaux d'efficacité énergétique réalisés par la commune.

La loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique a posé les fondements du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Ce dispositif repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée aux fournisseurs d'énergies dont les ventes sont supérieures à un seuil défini par décret en Conseil d'Etat. Cette obligation est fixée par périodes pluriannuelles (généralement trois à quatre ans).

L'opération de remplacement de la chaudière collective alimentant les bâtiments de la mairie, de l'ancienne mairie-école et de l'église est éligible au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

Compte tenu de la complexité des montages des dossiers de CEE et de l'importance des seuils à atteindre, les parties conviennent expressément que le SYANE se charge de monter le dossier des CEE auprès du Pôle national des Certificats d'Economies d'Energies (PNCEE) puis de le valoriser financièrement.

A ce titre :

- La collectivité bénéficiaire transfère au SYANE la gestion des CEE générés par l'opération de remplacement de chaudière qu'elle a réalisée sur ses biens propres et qui répond aux conditions énoncées dans les fiches d'opérations standardisées applicables et définies par arrêté du 22 décembre 2014 et publié au Journal Officiel le 24 décembre 2014 (voir articles 2.2 et 2.3).

- Le SYANE pourra alors revaloriser les CEE correspondants (exclusivité qui ne pourra être revendiquée par aucune autre collectivité ou organisme, conformément à l'article 2 du décret n° 2010-1664 du 29/12/2010) (voir article 2.4).

Ainsi, la Commune de Sâles charge le SYANE de valoriser financièrement les CEE générés par ses opérations une fois crédités sur son compte EMMY. Les ressources financières reçues par le SYANE, grâce à la valorisation des CEE, seront reversées à la Commune de Sâles à l'origine des actions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **VALIDE** le principe de valorisation financière d'économies d'énergie réalisées par l'obtention de certificats,
- **TRANSFERE** au SYANE, la gestion des CEE générés par l'opération de remplacement de la chaudière communale,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'accord de Regroupement entre la Commune de Sâles et le SYANE pour la gestion des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) (ci-annexé) pour l'opération de remplacement de la chaudière collective et tout document afférent à cette opération.

6 - ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE B N° 3098 SITUEE LE LONG DE LA ROUTE DES MOLLIATS

Rapporteur : Monsieur Roger CHARVIER, Adjoint à l'Aménagement du Territoire et à l'Urbanisme.

Monsieur le rapporteur informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la vente de la parcelle cadastrée B n° 1131, située 105 route des Molliats à SALES, le long de la voie communale dite « route des Molliats », les propriétaires ont demandé le bornage et la délimitation de leur terrain.

En tant que propriétaire de la voie communale dénommée « route des Molliats », la commune de SALES a été conviée aux opérations de bornage et de délimitation qui ont pour buts de garantir les limites de la propriété privée et de préserver l'intégrité de la voie publique.

Il ressort de ces opérations que la bande de terrain située entre le mur de clôture de la parcelle B n° 1131 et la voie communale dite « route des Molliats », cadastrée B n° 3098 d'une surface de 130 m², appartient aux propriétaires de la parcelle B n° 1131 qui proposent de la céder à la commune à l'euro symbolique.

Monsieur le rapporteur précise que compte-tenu de son emplacement et de sa configuration, cette bande de terrain pourrait servir éventuellement à un élargissement de la voie communale dite « route des Molliats » ou à un aménagement piétonnier.

Puis, il invite le Conseil Municipal à valider l'acquisition de la parcelle B n° 3098 d'une surface de 130 m² à l'euro symbolique - les frais de notaire étant à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acquérir la parcelle B n° 3098 d'une surface de 130 m² à l'euro symbolique - les frais de notaire étant à la charge de la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition en l'étude de la SCP COURAULT BONAVENTURE et KOCH-CHEVALIER à RUMILLY 74150.

Ainsi fait à Sales, les jours, mois et an susdits.

DIVERS :

POINT 1 :

- Projection budgétaire 2019 exposée par M. BARBIERI Guy.

POINT 2 :

- Monsieur le Maire expose la rencontre avec Mme AUPETIT, géomètre du cadastre. Elle signale que plusieurs personnes ne paient pas d'impôts fonciers suite à des travaux. Elle propose de reprendre tous les dossiers d'urbanisme correspondants.

POINT 3 :

- Monsieur le maire relate les retards dans les délais de traitement des mandats et titres par la trésorerie de Rumilly : si pénalités de retard sur des dossiers, la commune ne les paiera pas.

POINT 4 :

- Monsieur le maire évoque le projet de pont sur le Chéran reliant Sâles et Rumilly : réflexion sur un rond-point à Provonges et un parking de covoiturage.

La séance est levée à 22 heures 15.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2019

Points inscrits à l'ordre du jour :

- ✓ FESTI'SALES : Versement d'un don à la Structure Petite Enfance
- ✓ Conventions d'intervention de l'équipe d'insertion du GRAND ANNECY sur la Commune de Sâles – Année 2019.
- ✓ CONSTRUCTION SALLE EVOLUTION : Modifications du marché de travaux n° 3 et n° 4.
- ✓ Commune de SALES – travaux de gros entretien reconstruction – SYANE Programme 2019 – Allée Beausoleil
- ✓ Commune de SALES – Accord de regroupement entre la Commune de Sâles et le SYANE pour la gestion des Certificats d'Economie d'Energie : remplacement de la chaudière communale.
- ✓ Acquisition de la parcelle cadastrée b n° 3098 située le long de la route des Molliats.

Point non soumis à délibération :

Urbanisme.

Questions diverses.

Le Maire
Pierre BLANC

Mylène TISSOT

Guy BARBIERI

Catherine AMBROSIONI-
RABASSO

Roger CHARVIER

Michel TILLIE
(Absent - Pouvoir à
M. Pierre BLANC)

Hugues ALLARD

Sylvain BISTON

Marie-Christine BLONDEL
(Absente - Pouvoir à
Mme Mylène TISSOT)

Geneviève BOUCHET

Fabienne BROISSAND

Luc BUNOZ

Marie-Lyne CHAPEL

Delphine COUTEAUX
(Arrivée à compter
du point n° 2)

Jean-Luc FALGUERE
(Absent excusé)

René FOUQUET

Emilie MAGNIN
(Absente excusée)

Estelle MARCHAIS
(Absente - Pouvoir à
M. Yohan TRANCHANT)

Yohann TRANCHANT